

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS

1. Membres Nommés

Monsieur le Général Philippe TILLY, Président ;
Monsieur le Général Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général ;
Madame le Lieutenant-colonel Patricia DUBIETZ-DALMAS, Trésorier ;

Monsieur le Lieutenant-colonel Jean-Luc BORDIER ;
Monsieur Jean-Pierre CASAMAYOU ;
Monsieur le Général Philippe GASNOT ;
Monsieur le Colonel Bernard LAFON ;
Monsieur le Général Hervé LONGUET ;
Monsieur Patrick MENEGHETTI ;
Monsieur le Général Philippe THIEBAUT.

2. Membres ès qualités

Monsieur le Commissaire en chef de 1^{ère} classe Erwan PENNEC, représentant le chef d'état-major de l'armée de l'air ;
Madame Blande CHABROL, représentant, le Directeur Général de l'aviation civile ;
Madame Françoise ARNAUD représentant le Sous-directeur des actions sociales de la direction des ressources humaines du ministère de la défense ;
Monsieur le Capitaine SCHMITT, représentant le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air.
Madame Marie-Cécile BELLEVUE, représentant le Directeur du personnel de la D.G.A.C.

3. Invités

Madame Guillemette PARTY, commissaire aux comptes ;
Monsieur le Général Gilles LEMOINE, Directeur des meetings de l'air.

ETAIENT EXCUSES

Monsieur Serge DASSAULT ;
Monsieur le Général Philippe VOUGNY ;
Monsieur le Directeur central du service de santé des armées ;
Monsieur Jacques LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, 1^{er} vice-président ;
Monsieur le chef de la mission aviation légère, générale et hélicoptères.

Le Président ouvre la séance à 14 heures 45.

Le quorum étant atteint – 15 personnes sur 18 membres actifs – le conseil d'administration de la F.O.S.A. peut valablement délibérer.

Il fait savoir que, ne pouvant assister à cette réunion, Monsieur DASSAULT, Monsieur le Général VOUGNY, Monsieur LE GUILLOU DE GOEDEFFROY, Monsieur le Directeur central du service de santé des armées, Monsieur le chef de la mission d'aviation légère, générale et hélicoptères se sont excusés.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et les remercie de bien avoir voulu accepter cette charge ; il passe ensuite à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2014

Aucune observation n'ayant été formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

II – 1 - Nomination du 2^{ème} Vice-Président et du Trésorier adjoint

Suite à la démission de Monsieur SOCIE et de Monsieur GOUTEL, les postes de 2^{ème} Vice-Président et de Trésorier adjoint sont restés vacants.

Le Colonel LAFON et le Général THIEBAUT se sont portés volontaires pour occuper ces postes. Le conseil d'administration nomme ces 2 candidats aux postes respectifs de 2^{ème} Vice-président et de Trésorier adjoint.

Par ailleurs, le directeur des meetings s'est entretenu avec le représentant de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées, membre ès qualités du conseil d'administration, qui accepte de laisser son poste d'administrateur. En revanche, il souhaite être présent en tant qu'invité afin d'apporter son expertise dans le domaine médical.

La libération de ce poste permettrait de ramener à 6 le nombre de membres ès qualités et de pouvoir nommer un nouvel administrateur au conseil lors d'une prochaine réunion, atteignant ainsi le nombre de 12 comme stipulé dans l'article III des statuts.

Le conseil approuve cette proposition.

II – 2 - Préparation du changement de position de la secrétaire en charge du pôle social

Madame BUGAREL, secrétaire en charge du pôle social, a été recrutée par le ministère de la Défense, direction de la fonction militaire et du personnel civil, en qualité d'agent sur contrat à durée indéterminée, pour exercer les fonctions de secrétaire de direction à la fondation et affectée sur la base aérienne 117 Balard le 1^{er} octobre 1995.

La dissolution de la base aérienne 117, définitive été 2015, remet en cause ces dispositions.

Madame BUGAREL a été convoquée par la Cellule régionale mobilité reclassement de la DRH-MD le 23 avril 2015 pour se voir proposer 3 emplois correspondant à son grade, elle a refusé toute nouvelle affectation.

Le Secrétaire Général propose d'attendre la décision de la commission de licenciement.

II – 3 - Indemnisation des membres du bureau mandatés pour représenter la fondation lors d'évènements particuliers

Afin d'améliorer sa visibilité, la fondation doit être représentée par ses administrateurs, membres du Bureau, sur les sites où sont organisées des manifestations à son profit.

Ces déplacements peuvent engendrer des frais pour les personnes mandatés ; aussi, la procédure suivante d'indemnisation est proposée :

1 : désignation de l'administrateur représentant la fondation par le secrétaire général. L'administrateur choisit de demander le remboursement ou de faire don de la totalité des frais engagés à la fondation (annexe 1) ;

2 : établissement de la note des frais justifiés, visée par l'expert-comptable permettant à l'intéressé de défiscaliser ce don (annexe 2).

Le conseil renouvelle son accord pour cette procédure qui avait déjà été validée lors de la réunion du 23 juin 2009.

II – 4 - Bilan du déroulement du cocktail

Le cocktail « les rencontres de la FOSA » s'est tenu le jeudi 02 avril 2015 à La Rotonde – Ecole Militaire.

Bilan comptable :

- 496 invitations (446 en 2014) ont été envoyées mi-février 2015.

Le comptage des présents n'a pu être effectué (différents points d'entrée), mais est estimé à une centaine.

Le coût de cette prestation s'élève à 3 247 € (2 966 € en 2014) :

- 2 988 € (facture de la prestation du cercle Ecole Militaire) ;

- 59 € (impression de 500 cartons d'invitation) ;

- 199 € (affranchissement envois).

Face aux difficultés rencontrées par les invités pour accéder au site de l'Ecole Militaire, le Général JARRY propose de contacter le Cercle National des Armées pour les prochaines « rencontres » en 2016.

Pour les rencontres 2016, le Président demande aux administrateurs de s'investir dans le choix des invités afin que cette manifestation soit aussi efficace dans le domaine de l'information sur les aides apportées par la fondation que dans la recherche de fonds.

III - AUDIT

III – 1 – Audit financier

Le Président remercie Monsieur CATTENOZ, ex Président du conseil de surveillance de la société KPMG, cabinet français d'audit et d'expertise comptable d'avoir bien voulu procéder gracieusement à l'étude du fonctionnement financier de la fondation. Cet audit s'est déroulé le 17 février 2015 en présence du Général TILLY, de Monsieur CATTENOZ et de Madame BUGAREL.

Le Président demande au Lieutenant-colonel DUBIETZ, Trésorier, de présenter ce point de l'ordre du jour

Le rapport sur réquisitoire à fin de déclaration de gestion de fait des deniers de l'état (exercices 2008/2010) établi par la Cour des comptes et le rapport du commissaire aux comptes (exercice clos du 31 décembre 2013) avaient été communiqués préalablement à Monsieur CATTENOZ.

Après étude de ces documents, Monsieur CATTENOZ a constaté que la Cour des comptes a ordonné le 10 décembre 2012 dans son article unique « il n'y a pas lieu à déclaration de gestion de fait au titre des présomptions de charges dont la Cour a été saisie », non assorti de recommandations.

Cependant, Monsieur CATTENOZ a suggéré de reprendre les observations de la Cour des comptes, de vérifier et de faire apparaître dans les textes : contrats, conventions... les mesures correctrices apportées.

Ces recommandations concernent principalement l'organisation des meetings, la fondation s'attache à les respecter et fera un point sur ce sujet lors du prochain conseil d'administration.

Monsieur CATTENOZ a détaillé les procédures en vigueur. Dans un souci de clarification, il recommande de les formaliser dans un manuel de procédures générales. La rédaction de ce document, à partir des fiches de fonctionnement existantes (fiches d'attribution, procuration, délégation) est en cours de rédaction et un projet sera soumis à l'approbation du conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

Il a également rappelé que les réunions des commissions (entraide, manifestations aéronautiques, gestion financière, opportunité des comptes) devaient faire l'objet de comptes rendus mentionnant les décisions prises. Ces dispositions sont déjà respectées par la fondation.

Il a ensuite conseillé de faire un point avec les établissements bancaires (BNP, Société Générale et Caisse d'Epargne) sur l'actualisation des procurations et des montants délégués, de demander une liste officielle signée.

A l'occasion de la nomination du 2^{ème} Vice-président et du Trésorier adjoint la totalité des procurations sera actualisée auprès de tous les organismes bancaires.

Surtout, Monsieur CATTENOZ a constaté que les mandataires pouvaient agir séparément sans limitation de montant, il a recommandé d'adopter le principe de la double signature à partir d'un certain montant.

Le bureau a proposé que ce montant soit fixé à 30 000 € et que les différentes délégations soient établies selon le tableau présenté en annexe 3.

Le conseil d'administration donne son approbation à ces nouvelles dispositions

Monsieur CATTENOZ a remarqué qu'il n'existait pas de tableau récapitulatif de la répartition des placements de la fondation ; ce tableau actualisé existe au niveau de l'arrêté des comptes annuels établi par l'expert-comptable, visé par l'expert-comptable, mais lui a semblé insuffisamment renseigné : date d'ouverture, durée, date de libération possible, taux d'intérêt... Ceci permettrait une vision globale de tous les placements et faciliterait la prise de décision de la commission de gestion financière.

Un tableau récapitulatif des placements est donné en annexe 4

Monsieur CATTENOZ, n'ayant pas été destinataire de l'intégralité du rapport établi par le commissaire aux comptes, a signalé que l'arrêté des comptes (bilans, comptes de résultats...) devait être assorti d'un rapport de mission (complément obligatoire qui donne de façon informelle des recommandations ou fait des observations sur la tenue des comptes). Ce rapport de mission est effectivement joint à l'arrêté des comptes par le commissaire aux comptes chaque année.

Enfin, Monsieur CATTENOZ a fait remarquer qu'il a eu des difficultés à reconstituer avec précision le bilan des actifs, il a suggéré une présentation plus claire. Cette remarque est prise en compte pour la présentation des comptes au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

De même, afin de maîtriser les données de chaque activité : action sociale-fonctionnement, meetings, il lui a semblé nécessaire de séparer les écritures en ouvrant un sous compte bancaire par évènement, de façon à éviter l'amalgame entre les opérations fonctionnement quotidien et social de la fondation et les opérations meetings.

Le conseil d'administration donne son accord à cette proposition ; une étude de la faisabilité et de la mise en place de cette mesure sera menée avec l'organisme bancaire et l'expert-comptable.

Toutes les observations de Monsieur CATTENOZ sont prises en compte et feront l'objet de modification ou éclaircissement, au cours de l'année 2015.

Le Président note qu'il ne s'agit que de formalisation et de clarification des procédures, le suivi et les règles comptables étant respectés.

III - 2 – Audit juridique

Sur proposition du Directeur des meetings, Monsieur MENEGHETTI, administrateur de la fondation depuis le 11 décembre 2014 a procédé à un audit juridique le 13 février 2015 en présence du Secrétaire Général, du Trésorier, du directeur des meetings et de Madame BUGAREL.

Les domaines suivants ont été étudiés :

*** assurances**

Les contrats et avenants des assurances, toutes souscrites par la fondation auprès du cabinet de courtage DIOT, avaient été préalablement communiqués à Monsieur MENEGHETTI.

Ce dernier a souhaité rencontrer la chargée de clientèle du cabinet DIOT, celle-ci a transmis, après la réunion qui s'est tenue le 18 mars, la situation 2015 des différents contrats.

Ces contrats sont les suivants :

- Dommages aux biens - assurance des locaux - Police Generali : incendie, attentats, vandalisme, dégâts des eaux, bris de glace, vol...
- Responsabilité civile – Police Allianz : activités de bureaux (salariés de la fondation) activités au sol à l'occasion des meetings (prestataires) Ce contrat qui couvre les manifestations hors meetings (cocktail par exemple) fera l'objet de modifications du titulaire ;
- Responsabilité civile des dirigeants d'association – Police AIG : toute personne physique mandataire ;
- Responsabilité civile organisateur de meetings aériens - la Réunion aérienne.

Chacun de ces contrats a fait l'objet d'un avenant de prorogation en 2015.

Monsieur MENEGHETTI note que le contrat « annulation meeting » n'a pas été renouvelé ni en 2013 ni en 2014. Le conseil décide de le renouveler pour la saison meetings 2015.

L'assurance des véhicules mis à disposition sur les meetings et l'assurance « restauration grand public » feront l'objet de contrats individuels.

* délégations :

Monsieur MENEGHETTI s'est interrogé sur la validité et la responsabilité du Directeur des meetings dans le cadre de sa signature sur les conventions directement liées à l'organisation des meetings (convention avec les services de sécurité,...) en cas d'accident ou de dénonciation de ces contrats.

Le poste de Directeur des meetings n'est pas mentionné dans les statuts de la fondation.

L'article III du règlement intérieur précise qu'il est nommé par le conseil d'administration et qu'il est chargé de la mise en œuvre des décisions de la commission des manifestations aéronautiques approuvées par le conseil d'administration. Monsieur MENEGHETTI rappelle que cette commission se réunit une fois par an, en fin de saison des meetings, et que ses décisions font l'objet d'un compte-rendu.

Les attributions du Directeur sont définies précisément dans une fiche approuvée par le conseil d'administration le 26 novembre 2009 (annexe 5).

Il est autorisé par le Trésorier à signer les chèques correspondant aux dépenses des meetings dans la limite de 2 000 € (actualisation ce jour à 5 000 €).

Rappel de l'article VII ordonnancement des dépenses du règlement intérieur : « ...le président peut déléguer sa signature ... pour tout ce qui concerne les dépenses des meetings de l'air au directeur des meetings ».

* vente de produits « meeting de l'air » :

Monsieur MENEGHETTI a précisé que le titulaire de la marque (concedant) est la FOSA qui autorise la société Replica Art Distribution Aéro-Passion (licencié) à utiliser cette marque moyennant le versement d'une redevance, les ventes n'étant autorisées que sur les meetings aériens (FOSA ou autres).

Le stock doit être la propriété de la société RAD.

* personnel mis à disposition ou bénévole :

Les bases organisatrices des meetings, en application de l'article 8 de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre le ministère de la défense et la FOSA, peuvent mettre des personnels à disposition à titre temporaire. Monsieur MENEGHETTI a précisé que ces personnels devaient être identifiés, les bases concernées devront établir la liste nominative de ces personnels.

En ce qui concerne les personnels bénévoles (commentateur par exemple), le Président de la fondation rédigera un courrier à leur attention, afin d'établir leurs rôles, précisant qu'ils seront défrayés de leurs frais de déplacement et qu'ils bénéficieront de la responsabilité civile de la fondation dans le cadre de leurs activités bénévoles.

Monsieur MENEGHETTI a rappelé que, dans le domaine du consulting, l'objet social de la société à laquelle appartient le personnel bénévole consultant doit correspondre au domaine de l'expertise apportée.

* salariés :

Monsieur MENEGHETTI a également rappelé que chaque salarié de la fondation doit faire l'objet d'un entretien d'évaluation annuel, à l'issue duquel sera établi un compte-rendu et que l'attribution de primes doit être motivée.

Le Président note que globalement la fondation est bien assurée et il juge le présent bilan positif.

Il remercie le Trésorier pour cette présentation.

IV – RAPPORT MORAL – EXERCICE 2014

Le Président demande au Général JARRY, Secrétaire Général, de présenter ce point de l'ordre du jour.

La vie de la fondation a été marquée en 2014 par les événements suivants :

- départ du Général CLERMONT, Directeur des meetings de l'air du 1^{er} novembre 2013 au 30 septembre 2014 ;
- prise de fonction le 1^{er} octobre 2014 du Général LEMOINE, Directeur des meetings et du développement sur décision du conseil d'administration en réunion extraordinaire le 19 septembre 2014 et agrément du cabinet du ministre de la défense le 10 octobre 2014. Le contrat (70% d'un temps plein) à durée indéterminée a été signé le 1^{er} octobre 2014 ;

- nomination de 2 administrateurs, le 11 décembre 2014 : Monsieur Patrick MENEGHETTI, avocat à la Cour d'Appel de Paris et le Lieutenant-colonel Jean-Luc BORDIER, Vice-président de la Mutuelle de l'Air ;
- recherche de candidatures pour honorer les postes de 2^{ème} Vice-président et de Trésorier-adjoint ;
- un seul meeting de l'Air s'est tenu à Nancy, les 5 et 6 juillet 2014 et une participation aux 80 ans de l'armée de l'air à Cazaux, les 21 et 22 juin 2014. Les bénéfices de l'activité meetings se sont élevés à 162 954 € ; salaires et charges sociales du directeur des meetings non déduits ;
- partenariat avec l'armée de l'air au travers d'un cycle de concerts en faveur de l'action sociale de la fondation a permis de recueillir des dons à hauteur de 34 600 € ;
- déménagement du siège de la fondation le 14 janvier 2014, bâtiment C ; un nouveau déplacement des bureaux de la fondation est prévu à l'été 2015.

Le Président se félicite du partenariat de la fondation avec l'armée de l'air qui offre à la FOSA non seulement une nouvelle source de revenus, mais aussi une nouvelle visibilité.

IV – 1 – Bilan des actions menées en 2014

Aides aux études et aides scolaires :

251 enfants dont 22 de l'EPA, de la Roche Guyon et de Sathonay ont bénéficié de cette mesure. La dépense s'élève à 212 920 €.

Le Secrétaire Général note que la baisse de 40 000 € sur les dépenses pour ce poste est due à la baisse du nombre de dossiers présentés et non à une volonté de diminuer les aides apportées aux orphelins.

La moyenne des sommes distribuées aux étudiants s'élève à 1 809 € (1 822 € en 2013); celle pour les orphelins scolarisés avant baccalauréat est de 553 € (570 € en 2013).

Noël orphelins, anciens et blessés :

Un don de 150 € a été attribué à chaque orphelin de l'année 2014 (36 enfants de moins de 18 ans : 5 400 €) et le renouvellement pour un montant de 60 € a été attribué à 33 orphelins de l'année 2013 (1 980 €).

2 « anciens » ont été destinataires de 250 € chacun.

18 blessés OPEX, cas signalés par la CABMF, ont reçu un chèque de 150 €, soit un montant de 2 700 €.

Dons aux caisses des Ecoles et Maisons d'enfants :

Ces dons sont faits dans le cadre des vacances, de la distribution des prix, de l'argent de poche, de Noël restent proportionnels au nombre d'enfants inscrits dans l'établissement (en 2014 : 2 inscrits à La Roche Guyon – 2 à Sathonay) = 11 700 €.

Soutien aux familles en difficulté :

64 familles ont été bénéficiaires de dons non remboursables pour un montant de 82 074 €.

Allocation décès :

Elle a été versée à 37 familles pour un montant de 41 600 €. Le barème de cette allocation reste inchangé depuis 2011 : 1 000 € pour le conjoint survivant et 400 € par enfant à charge.

Aide aux vacances :

La mesure sociale d'aide aux vacances en partenariat avec l'IGeSA a été mise en œuvre pour la 7^{ème} année (des vacances de février aux vacances d'été) : 34 bénéficiaires pour un montant de 13 411 €.

Dons accordés au titre des meetings de l'air

La Maison de la Gendarmerie a reçu la somme de 2 500 € et l'Oeuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs-pompiers la somme de 1 500 €. Le foyer de la base aérienne de Nancy a bénéficié d'un don de 2 433 € correspondant au retour d'1 € par plaquette vendue grâce à l'engagement du personnel dédié à cette opération.

Aides remboursables :

3 familles ont bénéficié d'une aide remboursable pour un montant global de 8 039 €.

Le montant global de l'action sociale s'est élevé à 378 718 € et 8 039 € d'aides remboursables.

L'évolution de l'action sociale sur les 9 dernières années est donnée en annexe 6.

Le Secrétaire Général fait remarquer que l'action sociale de la fondation reste constante dans son effort : plus de dossiers décès (+ 10 %) et plus de dossiers soutien (+ 25 %) ont été traités en 2014.

IV - 2 - Dispositions proposées suite à la réunion sur les actions sociales du 19 mars 2015

La réunion exceptionnelle de la commission d'entraide du 19 mars a permis de faire un point exhaustif des prestations susceptibles d'être versées par la fondation, de préciser les origines, les ayants-droits, les conditions d'attribution, les montants moyens et le nombre moyen de familles bénéficiaires annuellement (annexe 7).

Dans un premier temps, afin que l'action soit plus lisible par les bénéficiaires de l'action de la FOSA, les partenaires et l'ensemble des personnes soutenant la fondation, il a été décidé de classer ces prestations par genre, 4 libellés ont été retenus :

aide aux orphelins ;

aide aux familles ;

aide aux blessés ;

aide à l'action sociale des unités.

Ce classement est approuvé par le conseil d'administration.

Ensuite, la commission s'est interrogée sur l'adaptation de ces prestations à la réalité du besoin des familles. Elle a proposé au bureau les modifications suivantes :

* Proposition de modifications du barème de l'aide scolaire et aide aux études

Les sommes attribuées au titre de la scolarité n'ont pas évoluées depuis 2011, le Secrétaire Général a demandé qu'un nouveau barème, avec des paliers rééquilibrés, soit établi.

Avant de présenter ces modifications au conseil d'administration le trésorier a demandé d'en étudier l'impact financier.

Il ressort que sur 36 familles concernées par cette mesure :

- 24 familles verraient leurs allocations diminuer d'en moyenne 152 € (la plus forte baisse étant de 300 €), ce qui représente au total 3 650 € ;

- 12 familles bénéficieraient d'une augmentation moyenne de 200 € (la plus forte hausse étant de 600 €), soit 2 400 € au total.

A noter que cette modification du barème, à effectif et niveau de scolarité constants, se ferait à bilan quasiment nul (- 1 250 €).

Le barème joint, en annexe 8, est entériné par le conseil qui souhaite, du fait qu'elle n'entraîne pas de dépense supplémentaire, que cette mesure soit mise en application dès la prochaine rentrée scolaire (octobre 2015).

Le Secrétaire Général rappelle que ce barème n'est qu'indicatif et que les décisions prises après étude approfondie de chaque cas, par la commission d'entraide restent souveraines.

* Proposition d'augmentation de l'aide vacances

Le conseil d'administration a noté lors de sa dernière réunion que l'aide aux vacances n'obtenait pas le succès escompté. Afin d'améliorer cette situation, la commission d'entraide suggère d'adapter les offres à la réalité des séjours linguistiques en augmentant de 200 € le montant de l'allocation attribuée. Ainsi la part restant à charge pour les familles diminuerait et le choix de séjours serait plus large.

Le montant des allocations suivant est proposé :

Tarif A = 900 €

Tarif B = 650 €

Tarif C = 400 €

Tarif D = 300 €

La définition tarif A, B... est définie par l'IGeSA en fonction des revenus de la famille, le tarif A étant appliqué aux familles dont les revenus sont les plus bas.

Le conseil d'administration approuve cette augmentation des barèmes de l'aide aux vacances qui sera mise en application pour les vacances 2016. Un avenant à la convention de partenariat IGeSA sera rédigé.

* Augmentation allocation décès au conjoint survivant

Le barème de cette allocation reste inchangé depuis 2011 : 1 000 € pour le conjoint survivant et 400 € par enfant à charge.

La commission d'entraide propose d'augmenter la part du conjoint survivant de 200 € (soit 1 200 €) et de maintenir à 400 € la part de l'enfant à charge.

L'étude de l'impact de cette mesure sur le budget laisse prévoir une augmentation de la dépense de l'ordre de 11 000 €.

Le conseil d'administration approuve cette proposition qui sera mise en place dès le 1 janvier 2016..

* Prise en compte de la demande de la CABMF

Le chef du bureau de la Condition du Personnel de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air a demandé à la fondation si elle était prête à l'accompagner dans l'organisation d'évènements qu'il organiserait au profit des blessés de l'armée de l'air. Ces évènements feraient l'objet d'appels aux dons dont les bénéficiaires seraient intégralement reversés à la fondation.

Le Président de la FOSA, note qu'il semble naturel que la fondation s'inscrive dans cette démarche, cependant il rappelle que l'action de la fondation porte sur les familles en difficulté quelle qu'en soit la raison : maladie, blessure, décès... il demande de rester vigilant au respect de ce principe.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie le Général JARRY pour cette présentation et la commission d'entraide pour le travail fourni.

V - ARRETE DES COMPTES - EXERCICE 2014

Il ressort que les dépenses s'élèvent à :

Action sociale	378 719 €
Frais de fonctionnement	148 624 €
Frais de meetings et plaquettes	133 234 €
	<hr/>
Total :	660 577 €

Les recettes s'élèvent à :

Résultats meetings et plaquettes-bulletin	294 188 €
Revenus financiers	26 273 €
Subventions, dons et legs	328 691 €
Produits* exceptionnels divers	150 €
	<hr/>
Total	649 302 €

*Les produits exceptionnels divers correspondent à une régularisation (annulation d'une dépense inscrite en 2013, non réalisée).

Le compte de résultat, le détail des dépenses et des recettes, le bilan actif et passif et l'état du portefeuille tels qu'ils ont été établis par l'expert-comptable et certifiés par le commissaire aux comptes sont donnés en annexes 9 (présentation analytique) et 10 (présentation préconisée par le ministère de la défense).

Aucune observation n'ayant été formulée les comptes de l'exercice 2014 sont approuvés à l'unanimité.

VI - RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2014

Le Président demande au Trésorier de présenter ce point de l'ordre du jour.

Le Lieutenant-colonel DUBIETZ DALMAS fait l'exposé suivant.

Le compte de résultats de la gestion 2014 affiche un résultat négatif avec un déficit de 11 274 €.

VI - 1 – Dépenses

En 2014, les dépenses s'élèvent à 660 577 € (soit une augmentation de 10 282 € par rapport à 2013), qui se répartissent ainsi :

- 378 719 € au titre de l'action sociale en diminution de 42 899 € (- 10,17 %), le détail poste par poste a été expliqué par le Secrétaire Général dans le rapport moral ;

- 125 785 € de frais de meetings représentant une augmentation de 39 029 € ;

Deux points sont à souligner : les dépenses relatives à l'accueil des équipages ont été en nette diminution (- 24 197 € soit - 57 %) mais les frais « prestataires » ont été multipliés par 3,5.

- 7 449 € de frais de plaquettes, correspondent à une commande de 20 000 exemplaires ;

- 148 624 € de frais de fonctionnement, semblables à ceux de 2013 (140 009 €) ;

- Il n'y a eu ni dotation de provision pour aléas meetings, ni dotation de provision pour dépréciation des titres (pas de moins-values latentes envisagées sur les estimations bancaires des différents placements).

VI - 2 – Recettes

Les recettes s'élèvent à 649 303 €, semblables à celles de 2013 (646 909 €), qui se répartissent de la façon suivante :

- 328 691 € de dons et subventions, soit une augmentation de 31 441 € (+ 10,5 %), due essentiellement aux dons en provenance des concerts des musiques de l'armée de l'air. La diminution régulière des dons des industriels et de la subvention du ministère de la défense se poursuit. En revanche, le niveau des dons des particuliers augmente ;

- 238 009 € de recettes meetings et 56 179 € de recettes plaquettes, qui correspondent à la réalisation du meeting à Nancy. Ces montants sont dans la moyenne des recettes réalisées lors des meetings précédents ;

- 26 273 € de revenus financiers avec une diminution de 32 744 et 150 € de produit exceptionnel.

VI – 3 - Conclusion

L'année 2014, avec un résultat de - 11 274 €, est presque à l'équilibre avec :

- la réalisation d'un seul meeting ;
- la participation aux 80 ans de l'armée de l'air ;
- et l'obtention de dons supplémentaires.

Le Trésorier fait remarquer que les ressources annuelles ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses sans altérer les réserves de la fondation.

Trois axes d'effort doivent être poursuivis pour contribuer à l'augmentation des ressources :

- une activité meeting plus importante ou plus rémunératrice ;
- une recherche d'autres donateurs ;
- une meilleure valorisation du portefeuille.

Madame DUBIETZ reprend la proposition de Monsieur CATTENOZ concernant la séparation des écritures liées au fonctionnement administratif et social de celles liées aux meetings afin d'avoir une lecture immédiate du coût et du rapport de ces derniers.

Le Président demande que la faisabilité de cette mesure soit étudiée, il remercie le Lieutenant-colonel DUBIETZ pour cette présentation.

Le conseil approuve le rapport financier.

VII - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE 2014

Le Président passe la parole à Madame PARTY, Commissaire aux comptes.

En exécution de la mission qui lui a été confiée par le conseil d'administration, Madame PARTY présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur le contrôle des comptes annuels, la justification de ses appréciations et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Suite à l'audit effectué le 3 juin 2015 dans les locaux de la FOSA, il lui appartient d'exprimer son opinion sur les comptes annuels arrêtés par le bureau le 27 mai 2015.

Cet audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Cet audit a consisté à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il a consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Madame PARTY estime que les éléments qu'elle a collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L.823-9 relatives à la justification de ses appréciations, elle porte à la connaissance du conseil que les appréciations auxquelles elle a procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de son opinion exprimée dans la première partie de son rapport.

Elle a également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Elle n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président remercie Madame PARTY pour cet exposé.

VIII - RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN D'OPPORTUNITE DES COMPTES - EXERCICE 2014

Le Président donne la parole au Général GASNOT, Président de la commission d'opportunité des comptes, qui fait l'exposé suivant.

Les opérations d'examen d'opportunité des comptes ont été effectuées le 17 juin 2015 au siège de la FOSA, 5 bis avenue de la porte de Sèvres - Paris XV, en présence de Madame DUBIETZ et du Commissaire en chef de 1^{ère} classe PENNEC. Les documents analysés sont ceux remis aux membres de cette commission en date du 28 mai 2014 après approbation du bureau.

Les comptes et le bilan reflètent une année de transition avec un seul meeting de l'air en raison de celui organisé par l'armée de l'air à l'occasion de ses 80 ans.

VIII – 1 - Le compte de résultats 2014

Les dépenses 2014 ont été contenues au niveau de l'inflation avec une augmentation soit 1,6 % par rapport à 2013 :

- l'action sociale : - 10 % par rapport à 2013 pour un montant de 378 719 €, soit un montant équivalent à celui de 2012. Ces dépenses sont par nature liées aux besoins sociaux et donc reflètent les aides accordées et distribuées en 2014, soit : une légère augmentation de l'allocation décès (37 au lieu de 34) et une diminution des aides scolaires (251 au lieu de 284) ;
- les frais de fonctionnement : légère augmentation 6,2 % (148 624 € pour 140 009 € en 2013) confirmant une stabilisation des différents postes de dépenses (en particulier pour le personnel) à l'exception notable du doublement de la dépense "honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes" du aux provisions faites pour faire face aux émoluments prévisibles suite à la tenue de 3 meetings en 2015 ;
- les frais de meetings, en augmentation de 45% (125 785 € 2014 au lieu de 86 756 € en 2013) avec une augmentation du résultat activité meeting de 61%. A noter pour cette année la grande maîtrise des dépenses d'hébergement et alimentation pour les équipages (- 57%).

VIII – 2 - Les recettes 2014

Elles sont en hausse de 0,7 % par rapport à 2013 (651 383 € contre 646 909 € en 2013) et se décomposent comme suit :

- les dons et subventions : + 10,6 % passant de 297 480 € en 2013 à 328 921 € en 2014 avec de nouveaux contributeurs comme l'ADO et La France Mutualiste et une augmentation notable de plus de 34 000 € des dons provenant des concerts des musiques de l'armée de l'air ;
- les recettes meetings : + 39,5 % passant de 172 092 € en 2013 à 240 009 € en 2014;
- les recettes plaquettes : multipliées par 3 passant de 18 100 € en 2013 à 56 179 € en 2014 ;
- les revenus financiers : - 45 % passant de 59 017 € en 2013 à 26 273 en 2014.

VIII – 3 - Le bilan financier 2014 : un bilan encourageant mais fragile :

Les recettes du meeting 2014 sont dans la moyenne (240 009 € de recettes). La poursuite de l'action sociale, avec une baisse de certains dons ou de subventions et ce malgré les efforts de passation de partenariats passe par l'organisation d'au moins deux meetings bénéficiaires et d'actions complémentaires permettant à la fois de faire connaître la FOSA et de récolter des dons de particuliers (présence de représentants de la fondation lors des concerts de l'air, cocktail).

Le déficit du résultat d'activité est quasi nul (-11 274 € au lieu -103 386 € en 2013 si on ne retient pas la reprise de provision de 100 000€). Ce résultat est dû à la conjonction des efforts de la fondation à contracter des partenariats et à récolter des dons supplémentaires et d'une légère diminution des aides sociales. L'actif de la fondation est donc quasiment stable (4 267 727 € en 2014 pour 4 280 792 € en 2013). Néanmoins, ce bilan reste fragile pour l'avenir financier de la FOSA.

Le Président souligne l'importance de trouver d'autres partenaires car la fondation s'est engagée à soutenir les orphelins qui poursuivent des études pendant au minimum une quinzaine d'années. Il remercie le Général GASNOT pour cette présentation.

IX – PREPARATION DES MEETINGS DE L'AIR – SAISON 2015

Le Président demande au Général LEMOINE, Directeur des meetings et du développement, de présenter ce point de l'ordre du jour. Ce dernier fait l'exposé suivant.

Trois meetings de l'air étaient programmés en 2015 : Solenzara les 30 et 31 mai, meeting du centenaire de la base aérienne de Tours le 7 juin (une seule journée grand public le dimanche ; la base étant très proche des centres commerciaux il n'est pas envisageable de fermer certaines voies de circulation le samedi comme cela s'avère nécessaire pour l'organisation du meeting) et Luxeuil les 27 et 28 juin.

En ce qui concerne le déroulement des 2 premiers meetings, le Directeur de meetings signale d'excellents retours de la part du public et des élus, que ce soit dans la presse, par courriel ou sur les réseaux sociaux. Ont été particulièrement appréciés : l'accueil, l'organisation et les plateaux.

Il note que l'organisation complexe amène le besoin d'une comptabilité fine afin d'analyser chaque domaine et d'établir des propositions pour la commission des manifestations aéronautiques et le conseil de fin d'année.

IX – 1 - Plaquette FOSA éditée à l'occasion des meetings de l'air

Cette plaquette est un vecteur de communication, aussi bien pour la FOSA, que pour les institutions (armée de l'air, Direction générale de l'aviation civile et Météo-France) ou les annonceurs. C'est aussi un vecteur de sécurité, puisque la plaquette contient le plan des installations et l'accès aux postes de secours.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 11 décembre 2014 qu'elle serait diffusée gracieusement à raison d'une par famille, 60 000 exemplaires ont été imprimés.

Le bilan financier estimé est positif : 33 000 € de recette grâce aux insertions publicitaires attendues pour une dépense d'impression estimée à 19 360 €.

Le Directeur des meetings note que cette plaquette est très appréciée.

IX - 2 - Sites Internet des meetings de l'air

Ils sont hébergés sur le site de la FOSA, administrés par les webmasters des bases aériennes, supervisés par le webmaster de la FOSA, Monsieur François MONIER.

Chaque meeting dispose d'une page Facebook, animée régulièrement, et qui le sera en direct les jours de meeting. Pour cela, la FOSA a investi dans un ordinateur et une clef 3G à destination du webmaster.

En 2016, la fondation fournira à chacun des webmasters meeting un ordinateur et une connexion 3G afin qu'il soit autonome, en lien direct avec le webmaster FOSA sans être contraint par les règles SSI qui s'imposent sur une base aérienne.

IX – 3 - Meeting de l'air

Concept et organisation

Se basant sur le 3^{ème} objectif (article premier des statuts) « développer l'image de l'aéronautique, spécialement auprès des jeunes, afin de susciter des vocations », le Directeur des meetings souhaite faire ressortir l'excellence de l'armée de l'air, des armées et de l'aéronautique, tout en prenant en compte que la FOSA n'est pas une entreprise commerciale.

Ce qui se traduit par :

* une organisation en "village" par domaine : métier/jeunesse, social, associations anciens et patrimoine, vendeurs commerciaux, exposition statique

- métiers/jeunesse
 - une offre a été faite aux aéroclubs, para clubs... de venir présenter leur club, fédération et faire découvrir l'aéronautique à travers simulateur, amphî cabine... ;
 - une offre a également été adressée aux écoles des métiers de l'aéronautique dans le même but pour le meeting qui se tiendra à Tours ;
 - des baptêmes de l'air gagnés par jeux via des émissions de radios tournées vers les jeunes, des concours dans les lycées et collèges...
- social
 - regroupement de la FOSA avec les Ailes Brisées, UNEO, la Mutuelle de l'armée de l'air, Assurance Générale de Prévoyance Militaire, Groupement Militaire de Prévoyance des Armées, Centre Autonome Retraite des Anciens Combattants, La France Mutualiste, SNI (soutien de 1 000 € par chacun de ces organismes et par meeting) et de l'Institution de Gestion Sociale des Armées ;
 - communication interne du commandant de base pour inciter son personnel et leur famille à venir.

- * une priorité donnée aux associations d'anciens et aux traditions des escadrons d'unités qui transmettent également le patrimoine aéronautique, pour la vente de « Goodies »
 - présence de commerciaux spécialisés dans le domaine de la bande dessinée, livres aéronautiques, équipements de vol ;
 - présence de Replica Art Distribution Aéro passion qui dispose de la concession de la marque « Meeting de l'Air » et qui reverse 15% des bénéfices sur les produits vendus.
- * une restauration grand public réalisée prioritairement par des commerçants régionaux
 - difficulté de trouver des restaurateurs locaux en Corse ;
 - offre de restauration rapide et cuisine traditionnelle à Tours ;
 - difficulté à Luxeuil où l'on s'oriente vers un spécialiste forain qui s'est engagé à s'aligner sur les tarifs régionaux, à produire une prestation de qualité et à reverser 10 000 € à la fondation.
- * un village VIP comprenant :
 - une tente officielle pour les invités du commandant de base et ceux du Président de la FOSA, ce dernier a adressé une invitation à tous les présidents du "village social" ainsi qu'au directeur de la DGAC et au PDG de Météo France ;
 - des chalets partenaires (Dassault, EDF à Tours et Dassault, Alenia Marchetti à Luxeuil), 300 € seront demandés par convive ;
 - une offre VIP pour le public au tarif de 90 € à Luxeuil, 100 € à Solenzara et 110/140 € à Tours ;
 - le paiement des places VIP et des chalets partenaires compenseront les dépenses d'équipement en tente, mobilier... pour les invités de la FOSA et des commandants des bases aériennes (coût restauration facturé à hauteur de 30 € par personne).
- * une animation plutôt qu'un commentaire
 - assuré par Frédéric BENIADA, membre du réseau ADER, journaliste France Info et France Inter, pilote d'avion, passionné d'aéronautique, bénévole (remboursement des frais de déplacement) ;
 - sous la forme d'une animation tout au long de la journée avec des reportages (enregistrements du personnel de la base aérienne, du Chef d'état-major de l'armée de l'air, du commandant de la base, des présentateurs... réalisés en amont) ;
 - qui prend en compte l'ensemble des animations proposées au public, et pas uniquement la démonstration dynamique.
Excellent retour lors des deux premiers meetings, tant du public, des VIP que du personnel de la base.
- * une tombola, sur les deux jours, tirage au sort le dimanche vers 18 H
 - organisée par le CSA ou une amicale de la base ;
 - frais de gestion (huissier, impression des billets) financés par la FOSA ;
 - bénéfices répartis à hauteur de 70 % pour la FOSA et 30 % pour l'organisateur ;
 - 10 à 20 lots maximum, domaine aéronautique (Bell&Ross, simulateur Air France, maquettes Dassault, abonnement Air&Cosmos, vol aéroclub...)
- * un programme au profit des spotters
 - du vendredi au dimanche, prix du package fixé à 50 € (pack de bienvenue avec la casquette du meeting, un patch et une BD, estimé entre 10 à 15 €, le déjeuner du vendredi 4 €) ;
 - attente 50 spotters à Solenzara, 150 à Tours et 200 à Luxeuil.

A noter que les stands "buvettes" seront à la charge du cercle mess de la base de défense, et que les bénéfices seront versés aux unités de gestion (bureau condition du personnel).

Budget

- * Recettes principales estimées, basées sur les meetings tenus dans les mêmes lieux précédemment
 - Billetterie : 450 000 €
 - 7 940 visiteurs payants à Solenzara, plus 100 VIP et 50 spotters soit 75 800 € de billetterie ;
 - 28 100 visiteurs payants à Tours, plus pré payés, 500 VIP et 150 spotters soit 266 000 € de billetterie ;
 - 25 000 à 40 000 visiteurs attendus à Luxeuil.
 - Tombola : 7 000 €
 - Mécénat, exposants, sponsors : 33 000 €
- * Dépenses principales à charge de la FOSA
 - Hôtellerie
 - Solenzara = 23 000 € (hébergement en centre de vacances) ;
 - Tours = 52 000 € d'hôtel, en attente des factures d'hébergement sur base ;
 - Luxeuil, à noter que la saison des cures a commencé ;
 - le cercle mess, à travers son conseil d'administration, facture au coût matière l'hébergement (15 € à 20 € chambre simple) et la restauration (4 € environ le repas).
 - Avions civils = 25 000 € par meeting sans compter l'hébergement et restauration pris en compte dans poste précédent
 - Total sponsorise à hauteur de 6 000 litres d'essence ;
 - Warter aviation assure l'avitaillement à Luxeuil où le SEA n'est pas présent, le prix du litre est légèrement inférieur à celui du SEA et très inférieur au prix public (1,41 € au lieu de 2 € en aéroclub).
 - Assurances :
 - la responsabilité civile d'organisateur de meeting pour une couverture à 50 millions d'€ : 13 500 € de prime par meeting ;
 - assurance annulation à 12 000 € pour les 3 meetings ;
 - assurance véhicules militaires transportant du personnel hors défense ou circulant hors bases et assurances véhicules prêtés par des concessionnaires
 - Solenzara = néant ;
 - Tours = 3 700 € (500 € pour les véhicules militaires, 3 200 € pour les véhicules en prêt.
 - les secours type Croix Rouge :
 - près de 20 000 € en Corse, services SDIS payants ;
 - 1 250 € à Tours ;
 - 6 400 € à Luxeuil.
 - sonorisation, à la charge de la FOSA, 2 sociétés différentes
 - 10 000 € pour Solenzara ;
 - 10 000 € pour Tours ;
 - 11 400 € pour Luxeuil (zone plus large).

IX – 4 -Point sur les autres actions

- * Les actions de solidarité menées par l'armée de l'air sont développées au point X suivant.
- * Les autres actions de solidarité
 - le don d'une vente aux enchères par une artiste, Madame Agnès Patrice-Crépin, suite accident Albacete : 1 500 € ;
 - le don de la moitié du prix DCI reçu par Madame Boivin, veuve Crépin : 2 500 € ;
 - une liste de mariage transformée en un appel aux dons, par Madame Valérie DEROUET ;
 - la vente de photos aériennes « œil de la reco ».

X - PARTENARIATS

X - 1 – Concerts 2015

Les concerts donnés par les Musiques de l'Air au profit de la fondation ont permis de recueillir la somme de 12 172 €.

- concert de la MFA à Bordeaux le 21 janvier = 3 340 € ;
- concert de la MFA à Mont de Marsan le 6 mars = 1 358 € ;
- concert de la Musique de l'Air à Istres le 3 avril = 1 380 € ;
- concert de la Musique de l'Air à Avord le 11 avril = 1 655 € ;
- concert de la MFA à Solenzara le 19 mai et Porto Vecchio le 20 mai = 795 € ;
- concert de la Musique de l'Air à Tours le 2 juin = 3 644 €.

Les prochains concerts sont programmés à :

- Luxeuil le 20 juin ;
- Rochefort le 23 juin ;
- Salon de Provence le 02 juillet.

Le Général THIEBAUT, qui a représenté la fondation lors du meeting d'Avord, a noté un manque de coordination entre la Base aérienne, la Musique de l'Air et la fondation. Il estime nécessaire une organisation commune (le programme de la représentation musicale, la présentation des actions de la fondation et l'appel aux dons devraient être regroupés et envoyés avec les invitations du commandant de la base) pour améliorer l'impact de la manifestation. Par ailleurs, le stand de vente des CD de la Musique de l'Air devrait être dissocié de celui de la collecte des dons par la FOSA.

Le Directeur des meetings et du développement prend bonne note de cette remarque.

X – 2 - Golf

La 8^{ème} édition de la compétition caritative de golf « armée de l'air » s'est tenue le 12 avril 2015 à Villacoublay ; elle a permis de recueillir 1 320 € de dons, montant légèrement inférieur à celui de 2014.

X - 3 – 20 km de Paris

Depuis 2009, l'ASCAIR associe la fondation à la course des 20 kilomètres de Paris et lui remet l'intégralité du montant des inscriptions des coureurs de l'armée de l'air, 300 en moyenne par an. Le suivi des dossiers d'inscription était entièrement assuré par l'ASCAIR, charge à la fondation d'adresser un reçu fiscal à chacun des donateurs.

Pour la course 2015, l'ASCAIR confrontée à des coûts supplémentaires liés au changement d'implantation du village par la Mairie de Paris, au retrait des personnels mis à sa disposition gracieusement donc à l'obligation de supporter de nouvelles charges, a demandé aux associations d'assurer en partie le suivi informatisé des dossiers d'inscription de 300 coureurs.

Afin que les coureurs s'inscrivent directement auprès de la fondation, un lien ASCAIR/FOSA est en cours d'étude par le webmaster de l'ASCAIR.

X - 4 – GMPA

Le GMPA, souhaitant mettre en relief la condition particulière des orphelins de la Défense et de la Sécurité et souligner la nécessité du travail des associations qui se mobilisent pour les accompagner, a organisé le 20 mai 2015 une rencontre entre la Fédération civile d'association de conjoints survivants (FAVEC) et les associations de la défense. : l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG), l'Association pour le Développement des Oeuvres d'entraide dans l'armée (ADO), l'Association pour le Développement des Oeuvres Sociales de la Marine (ADOSM), les Ailes Brisées, ORPHEOPOLIS, la FOSA et la Maison de la Gendarmerie

Le Président et le Secrétaire Général ont participé à cette réunion.

X – 5 - Evènements interarmées

Le Commandant du centre national des sports de la défense a organisé une rencontre de football entre le Variété Club de France et une équipe des armées, destinée à récolter des dons au profit des familles et des militaires blessés ou tués en opération. Les dons seront répartis entre: l'ADO, la FOSA, l'ADOSM, Solidarité Défense et la Fondation Maison de la Gendarmerie, selon une règle de partage définie d'un commun accord entre ces différentes associations.

Le Trésorier a représenté la fondation à ce match qui s'est joué le 14 juin au centre sportif Emile Anthoine (XVème).

Les dons recueillis à l'occasion des concerts caritatifs « UNISSON » organisés sous l'autorité de l'Officier Général de la Zone de Défense Sécurité Ouest au profit des blessés des armées sont redistribués à Terre Fraternité, l'ADOSM, l'Institut des Invalides de la Légion Etrangère et la FOSA selon les règles de partage citées précédemment.

La fondation a recueilli, en début d'année 2015, 1 685 € ; d'autres concerts sont programmés au cours du 2^{ème} semestre 2015.

X – 6 - Fondation La France Mutualiste

En 2014, la Fondation La France Mutualiste avait proposé de soutenir un projet « défini et identifiable » présenté par la fondation et avait attribué, fin avril 2014, la somme de 6 000 €, représentant 4 % de l'aide que la fondation accorde aux orphelins en études supérieures.

La FOSA a renouvelé, début 2015, sa demande de soutien pour un montant de 30 000 € qui représenterait 22 % de cette partie du budget (MAA = 18 %, GMPA = 36%).

X - 7 - CARAC

La Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants (C.A.R.A.C.) avait émis le souhait de s'associer à l'action de la FOSA ; sa participation sur les meetings saison 2015 a fait l'objet d'une convention à titre onéreux.

Le Président se félicite de cette ouverture de la fondation qui permet une meilleure connaissance de ses actions sociales et permet de recueillir des fonds ; il remercie chacun pour son investissement.

XI – QUESTIONS DIVERSES

XI – 1 – Point sur le déménagement

Le déménagement du siège de la fondation, initialement prévu semaine 18, est reporté à la semaine 30. Les statuts de la fondation ont été transmis à la Direction du Patrimoine chargée des relations avec France Domaine afin que le montant de l'Autorisation d'Occupation du Territoire soit adapté au mieux à la mission sociale de la fondation.

Le Directeur des meetings prend les contacts nécessaires à une installation rapide (liaisons téléphoniques, Intradef, mobilier...).

XI – 2 – Proposition de legs

La fondation a été contactée par une ancienne capitaine de l'armée de l'air (102 ans) qui souhaite faire de la FOSA sa légataire pour une partie de ses biens. Le Secrétaire Général et le Directeur des Meetings ont rencontré cette personne.

Par ailleurs, un autre contact avec la Banque Postale a été établi à la demande d'un particulier qui envisage d'inscrire la fondation comme bénéficiaire d'une partie de son assurance vie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président procède à un tour de table, il remercie ensuite les membres du bureau pour leur participation.

La séance est levée à 17 H 15.

Le Général Jean-Luc JARRY
Secrétaire Général

ORIGINAL SIGNE

Le Général Philippe TILLY
Président

ORIGINAL SIGNE

Annexe 1

Je soussigné, Jean-Luc JARRY, Secrétaire Général de la FOSA, mandate
Monsieur / Madame, administrateur de la fondation,
pour participer à / au [concert – exposition – meeting....]
qui se déroulera le
à

Monsieur / Madame.....

- demande le remboursement de tout ou partie des frais engagés, justificatifs (billets de train, notes d'essence, factures, hébergement, restauration) joints.
- souhaite faire don à la fondation de la totalité des frais engagés. Ce don ouvre droit à une réduction d'impôts. La note de frais, modèle joint, renseignée et remise à l'intéressé(e) servira de justificatif à produire à l'appui de la déclaration des revenus.

A Paris, le

Le Général J.L. JARRY
Secrétaire Général

Annexe 2

NOTE DE FRAIS

Monsieur / Madame.....
pour l'année 201.

Liste des frais justifiés et comptabilisés

Visa de l'expert-comptable

Je soussigné(e).....certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à la Fondation des Oeuvres Sociales de l'Air en tant que don.

Signature

Annexe 3

DELEGATIONS DE SIGNATURE ACCORDEES AUX ADMINISTRATEURS

Etablissements bancaires	Président	1 ^{er} Vice-Président	2 ^{ème} Vice-Président	Trésorier	Trésorier adjoint	Secrétaire Général	Directeur meetings	Responsable social
BNP								
Compte courant N° cpte : 00010046795 48	Tous pouvoirs limité à 30 000 €	Mandataire limité à 30 000 €	Mandataire limité à 30 000 €	Mandataire exclusivement sur moyens paiement limité à 30 000 €	Mandataire exclusivement sur moyens paiement limité à 30 000 €	Mandataire exclusivement sur moyens paiement limité 10 000 €	Mandataire exclusivement sur moyens paiement limité 5 000 €	Mandataire retrait espèces limité 1 000 € plafond 3 000 € mensuel
Compte Epargne N° cpte : 00030036337 94	idem	idem	idem	Mandataire ordres virement limité à 30 000 €	Mandataire ordres virement limité à 30 000 €	/	/	/
Mandat géré N° cpte : 00040804210 94	idem	idem	idem	/	/	/	/	/
Antenne Epargne Pension (AEP) DEXCAPI capitalisation N° cpte : 002 000068	idem	idem	idem	/	/	/	/	/
SOCIETE GENERALE								
Mandat géré N° cpte : 00050950876 25	idem	idem	idem	/	/	/	/	/
CAISSE D'EPARGNE								
Compte courant N° cpte : 0804948467571	idem	/	/	Mandataire moyens paiement limité à 30 000 €	Mandataire moyens paiement limité à 30 000 €	Mandataire exclusivement sur moyens paiement limité 10 000 €	/	Mandataire retrait espèces limité 1 000 € plafond 3 000 € mensuel
Associatis N° cpte : 01749073280	idem	/	/	Mandataire ordres virement limité à 30 000 €	Mandataire ordres virement limité à 30 000 €	/	/	/
Livret A N° cpte : 0058924205881	idem	/	/	idem	idem	/	/	/
Emprunts (5)	idem	/	/	/	/	/	/	/
Parts sociales (137) N° cpte 3704322050253	idem	/	/	/	/	/	/	/
A partir de 30 000 € double signature : Président/1^{er} Vice-président ou Président/2^{ème} Vice-président ou Président/Trésorier ou Président/Secrétaire Général								

ADMINISTRATEURS HABILITES A ENGAGER LES DEPENSES

Toutes dépenses	Toutes dépenses en cas d'empêchement du Président illimité	Toutes dépenses en cas d'empêchement du Président illimité	Toutes dépenses limité à 10 000 €	Toutes dépenses en cas d'empêchement du Trésorier limité à 10 000 €	Dépenses fonctionnement illimité Secours et prêts urgents limité 1 500 €	Dépenses confection plaquette et déroulement meetings ou autre manifestation à laquelle participe la FOSA illimité	/
-----------------	--	--	-----------------------------------	---	---	--	---

Annexe 4

Placements FOSA (juin 2015)

Etablissement	type	N° compte	date ouverture	durée souscription	date remboursement	montant initial investi	estimation 31.12.13	prix de revient 31.12.14	estimation au 31.12.14	estimation au 30.04.15	plus-moins values latentes	revenus annuels (coupons dividendes...)		
BNP														
	AEP capitalisation	2000068	28.11.2003	40 ans		1 500 000,00 €								
			2004			500 000,00 €								
			2005			236 570,00 €								
			2009			310 000,00 €								
			2010			120 000,00 €								
			21.11.2012			-50 000,00 €								
			11.07.2013			-150 000,00 €								
			total			2 466 570,00 €	3 532 087,55 €		3 635 598,04 €		1 169 028,04*		2,93% *pour 11 ans	
	compte instruments financiers gestion prudente	02837-18140804210	2007			500 000,00 €	570 034,00 €	577 673,00 €	618 446,00 €		40 773,00 €		4,15% commission gestion annuelle : 2 176,84 €	
	compte espèces associée	02837-00040804210	2007						45,12 €					
	compte d'épargne	02837-00030036337	15.07.10				7 114,78 €	133,88 €				19,10 €	0,80%	
	compte courant	02790-00010046795												
CAISSE D'EPARGNE														
	emprunt 1	compte titres 90000-30839042221	09.07.04	12 ans	09.07.18	30 000,32 €	32 161,58 €		31 997,43 €		1 998,29 €	1 423,73 €	4,80%	
	emprunt 2		30.09.04	12 ans	08.10.16	30 000,69 €	31 687,29 €		31 498,11 €		1 498,30 €	1 325,34 €	4,50%	
	emprunt 3		17.12.04	12 ans	17.12.16	32 943,50 €	33 849,83 €		34 204,87 €		1 260,07 €	1 357,48 €	4,20%	
	emprunt 4		18.02.05	12 ans	04.02.17	24 999,55 €	26 289,73 €		26 747,86 €		1 747,58 €	975,24 €	4%	
	emprunt 5		07.07.06	12 ans	07.07.18	1 999,26 €	2 178,19 €		2 230,77 €		231,61 €	82,09 €	4,15%	
			total			119 943,32 €	126 166,54 €		126 679,04 €		6 735,85 €	5 163,88 €		
	titres société locale économie (parts sociales)		16.09.05 23.11.05			1 420,00 € 1 320,00 €	1 420,00 € 1 320,00 €							
			total			2 740,00 €	2 740,00 €	2 740,00 €				71,24 €	2,60%	
	compte sur livret ASSOCIATIS	90000-01749073280					163 223,41 €	100 010,43 €				1 786,96 €	0,95%	
	livret A	90000-00589242058					2 910,67 €	2 944,00 €				33,35 €	1%	
	compte courant	90000-08049484673												
SOCIETE GENERALE														
	mandat gère objectif gestion 30-70	03498-00080950876	2007 12.08.09 21.11.12			500 000 € 380 000 €	+	799 985,00 €	806 649,00 €	895 161,03 €		88 514,00 €	dont 8047,78 €	10,97% commission gestion annuelle : 4 329,97 €
	compte espèces associée	03498-00050950876	2007 12.08.09						684,59 €					

Cliquez sur Signer pour
texte et apposer des sig
dans un fichier PDF.

Annexe 5

(extrait du compte rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2009)

Attributions du Directeur des meetings

En liaison avec l'armée de l'air :

- il propose le programme annuel des meetings et le fait agréer par les autorités compétentes (CEMAA, Ministre, Président de la FOSA) ;
- il établit et met à jour la convention Armée de l'air/FOSA.

Il est responsable de l'organisation et du déroulement des meetings. A ce titre :

- il est chargé d'appliquer et de faire appliquer la réglementation spécifique à ce type de manifestations (autorisations administratives, règles de sécurité, souscription d'assurances...) ;
- il est chargé des relations avec les autorités civiles et militaires concernées ;
- il assure leur publicité dans les médias ;
- il recherche et met en œuvre d'éventuels partenariats, établit et met à jour les conventions correspondantes ;
- en liaison avec l'armée de l'air il définit et met en œuvre leur organisation financière ;
- il réalise la plaquette-bulletin de la fondation et en assure la vente ;
- il établit le compte d'exploitation de ces manifestations et le transmet au Trésorier de la fondation ;
- il prépare les comptes rendus destinés au CEMAA et au Ministre.

Il s'assure, tout spécialement, à l'occasion de chaque meeting, que les règles de sécurité, des vols en particulier, sont bien appliquées et vérifie que les participants, aux évolutions aériennes notamment, bénéficient d'une couverture des risques conforme aux normes règles fixées par la commission des manifestations aéronautiques.

Il est également responsable aux plans technique, financier et médiatique de toutes les manifestations autres que les meetings aériens que la fondation organise ou auxquelles elle participe.

Il rend compte de son action à la commission des manifestations aéronautiques, lui propose les évolutions qu'il juge nécessaire et met en œuvre ses décisions.

Il peut être convié par le bureau et le conseil d'administration à intervenir devant eux.

Annexe 6

		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		
		Nb	€	Nb														
AIDES SCOLAIRES																		
Post-baccalauréat	AA	67	1 455	65		74		71		74		70		67		63		44
	DGAC			22		20		25		15		13		10		11		15
Moyenne/enfant études supérieures					1 549		1 379		1 325		1 432		1 739		1 645		1 822	
Pré-baccalauréat	AA	199	505	236		254		226		227		195		182		184		166
	DGAC			20		20		25		18		18		14		26		26
Moyenne / enfant avant bac					455		457		487		495		612		586		570	
	AA	266	197 991	281	206 955	328	222 322	297	218 168	301	226 507	265	246 495		218 688		217 930	
	DGAC			42	44 190	40	32 040	50	31 450	33	22 200	31	28 150		22 900		36 685	
dossiers arrivés en retard									8 680		5 150		6 360		3 400		1 700	
<u>Sous-total</u>				343	251 145	368	254 762	347	258 298	334	253 857	296	281 005	273	244 988	284	256 315	251
NOEL																		
Orphelins année en cours (150 €)		40	6 000	48	7 200	43	6 450	40	6 000	42	6 300	24	3 600	30	4 500	39	6 300	36
Orphelins année précédente (60 €)												29	1 740	19	1 140	22	1 200	33
Anciens (250 €)		9	2 250	8	2 000	7	1 750	7	1 750	5	1 250	5	1 250	3	750	2	500	2
Blessés OPEX (100 €)		0		0		0		0	0	0	0	20	2 000	20	2 000	15	2 400	18
<u>Sous-total</u>			8 250		9 200		8 200		7 750		7 550		8 590		8 390		10 400	
ECOLES-MAISONS D'ENFANTS																		
(EPA-GATHONAY-HERIOT-LA ROCHE GUYON)																		
Vacances-prix-argent de poche-cérémonie					13 500		13 050		12 050		18 750	5	8 050	3	6 750	3	8 050	4
Noël					8 300		7 200		6 250		5 500		4 550		4 050		4 550	
<u>Sous-total</u>			20 950		21 800		20 250		18 300		24 250		12 600		10 800		12 600	
SOUTIEN																		
Soutien	AA			38	62 959	58	73 507	48	65 486	48	66 675	51	72 024	42	53 363	46	60 396	50
	DGAC	62	62 049	11	21 300	15	24 869	10	12 942	15	20 210	17	27 927	13	20 200	5	7 600	14
<u>Sous-total</u>				49	84 259	73	98 376	58	78 428	63	86 885	68	99 951	55	73 563	51	67 996	64
Allocation décès	AA	29	30 539	26	33 450	31	37 800	39	40 500	29	30 600	14	23 400	22	30 000	22	33 800	27
	DGAC			3	4 250	5	6 700	8	7 600	8	7 000	5	5 800	3	3 800	12	16 800	10
<u>Sous-total</u>				29	37 700	36	44 500	47	48 100	37	37 600	19	29 200	25	33 800	34	50 600	37
VACANCES																		
<u>Sous-total</u>						36	11 514	46	13 227	50	17 241	38	14 133	29	11 021	26	11 087	34
ASSOCIATIONS CARITATIVES + DONNS MEETINGS																	5 000	
TOTAL			319 779		404 104		437 602		424 103		427 383		445 479		382 561		413 998	
Aides remboursables taux 0 %	Total	22	104 433	21	76 992	9	26 662	8	16 613	3	5 100	4	11 726	6	15 922	3	8 500	3

Annexe 7

Point des aides sociales accordées par la FOSA

prestations	ayants-droits armée de l'air et/ou DGAC Météo France	condition d'attribution	échéance	autorité décisionnaire	montant (moyen) attribué en 2014	origine	nombre d'attribution en 2014	montant total alloué 2014	budget prévisionnel 2015
soutien	1) tous hiérarchisé 2) blessés	1) sur évaluation A/S 2) procédure simplifiée demande CABMF	immédiat HC (7 jours max) au plus 6 semaines	Secrétaire Général Commission entraide	1 321 €	1) statutaire hiérarchisation CA du 15/12/08 2) CA du 29/05/13	65	83 220 €	85 000 €
scolaire	orphelins personnels active + 3 orphelins personnels retraités + 1 cas social	systematique sur dossier coût études / revenus / composition famille (QF)	mi-novembre année en cours	Commission entraide barème guide	1 810 € après bac (maximum 6 700 € pour une famille) 560 € avant bac	CA du 10/05/73 familles 3 enfants famille 2 enfants CA du prise en compte orphelins DGAC Météo France CA du 18/12/06 familles 1 enfant CA du	253	214 320 €	260 000 €
allocation décès	"conjoint" survivant suite décès personnel active + enfants à charge	systematique information par BCP	immédiat (7 jours max)	application barème	1000 € pour le conjoint 400 € par enfant	existait en 1975 augmentation CA du 3/12/07 prise en compte familles DGAC Météo France CA du 18/12/06 modification barème CA du 21/06/11	35	41 600 €	35 000 €
allocation décès "famille"	militaire ou civil en activité suite décès conjoint ou enfant	systematique information par A/S	immédiat (7 jours max)	application barème	200 €	CA du 15/05/14 mise en place 2015	1	200 €	10 000 €
Noël									
1) orphelins 1ère année orphelins 2ème année 2) orphelins totaux 3) anciens 4) blessés	1) orphelins jusqu'à 18 ans 2) orphelins "totaux" jusqu'à 20 ans 3) blessés OPEU/service	1 et 2) systematique 4) information CABMF	début décembre	application barème	1) 150 € (1ère année) 60 € (2ème année) 2) 150 € tous les ans 3) 250 € 4) 150 €	1) orphelins armée air * CA du ... * CA du 22/06/11 * orphelins DGAC Météo France CA du 29/06/10 4) CA du 15/12/11	1) 32 - 33 2) 4 3) 2 4) 18	1) 4 800 € - 1 980 € 2) 600 € 3) 500 € 4) 2 700 € total = 10 580 €	9 000 €
Vacances	orphelins personnel d'active armée de l'air (4 à 18 ans) + enfants scolarisés EPA signalés par A/S + enfants familles ayant été secourus dans les 2 années précédentes DGAC utilise autre centre vacances	inscription auprès IGESA	globalisé sur présentation facture IGESA septembre (remboursement individuel possible)	application barèmes	plafond fonction tarification IGESA A = 700 € B = 450 € C = 200 € D = 100 €	CA du 03/12/07 convention IGESA pluriannuelle depuis 2015 modification barème CA du 15/12/11	26 CVJ 9 Séjours linguistiques	13 411 €	15 000 €
Écoles									
EPA									
1) sorties pédagogiques 2) élève méritant 3) participation fêtes... 4) priv 5) Noël	1 et 2) enfants scolarisés EPA signalés par assistante sociale 3-4 et 5 caisse Ecole	systematique 1) en fonction classe 3-4 et 5) forfaits	1) dès signalement en sept puis après commission remise caractères social EPA en mars 2) juin 3-4 et 5) globalisé versé fin année pour année suivante	1) application barème montants = fonds particuliers établis par EPA 2-3-4 et 5) reconduction montants	1) 6ème et 5ème = 790 € - 4ème = 820 € - 3ème = 910 € - 2nde et 1ère = 590 € - Terminale = 680 € 2) 400 € 3) 2 200 € 4) 2 200 € 5) 3 300 €	1) CA du 23 mai 2006 montants reus annuellement 2) lettre CEMAA du 02/06/70 3-4 et 5) CA du ...	1) 18	[1] 13 755 € comptabilisé dans budget scolaire] 2) 400 € 3-4 et 5 = 7 700 €	[1] comptabilisé dans budget scolaire] 2 - 3-4 et 5) 12 000 €
La Roche Guyon - Sathonay									
1) sorties pédagogiques 2) participation fêtes... 3) priv 4) vacances 5) Noël	1-2-3-4 et 5) Caisses des Ecoles accueillant enfants armée air prorata nombre enfants armée air scolarisés dans établissement	systematique information Action sociale défense	globalisé versé fin d'année pour année suivante	reconduction montants application barème	1) 250 € par enfant 2) 150 € 3) 100 € 4) 400 € 5) 250 €	CA du ...	4	[1] 1 000 € comptabilisé dans budget scolaire] 2-3-4 et 5 = 3 600 €	
meetings aériens									
1) gendarmerie 2) pompiers 3) bases	1) Maison de la Gendarmerie 2) Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapets- Pompiers 3) bases organisatrices meetings	systematique	fin d'année	Conseil d'administration	1) 2 500 € 2) 1 500 € 3) 1 € par plaquette vendue jusqu'en 2014	CA du 07/12/04		1) 2 500 € 2) 1 500 € 3) 2 433 €	10 000 €
Total								381 464 €	436 000 €

297 540 € = 80%

345 000 € = 80%

Annexe 8

**Barème des aides à la scolarité - aides aux études attribuées aux orphelins dont le parent était en activité
au sein de l'armée de l'air, de la DGAC ou de Météo France au moment du décès**

QF*	Etudes supérieures					
	Maternelle	Primaire	Secondaire	Non payantes	Payantes (plafond)	Allocation logement
	montant proposé	montant proposé	montant proposé	montant proposé	montant proposé	montant proposé
< 700 €	400 €	700 €	900 €	2 200 €	6 500 €	1 200 €
700 à 900 €	300 €	600 €	800 €	1 800 €	5 500 €	1 000 €
900 à 1 100 €	250 €	500 €	700 €	1 400 €	4 500 €	800 €
1 100 à 1 300 €	200 €	400 €	600 €	1 200 €	4 000 €	600 €
1 300 à 1 500 €	150 €	300 €	500 €	1 000 €	3 000 €	500 €
1 500 à 1 800 €	100 €	200 €	400 €	800 €	2 000 €	300 €
1 800 à 2 100 €	50 €	100 €	200 €	500 €	1 000 €	150 €

QF* : quotient familial calcul de la façon suivante : $\frac{\text{ressources mensuelles de la famille}}{\text{nombre de parts}}$

Dans un souci d'équité, toutes les ressources même celles non soumises à imposition : bourses de l'éducation nationale, allocations familiales sont prises en compte

1 part par adulte vivant au foyer et 1/2 part par enfant à charge scolarisé ou non (ex : 1 veuve avec 2 enfants = $1+1/2+1/2 = 2$ parts)